



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 09/2026 – CSVJ SA - Mise en conformité sécurité incendie de la salle omnisports.

***Au Conseil communal du CHENIT,
Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,***

La Commission des finances s'est réunie pour ce préavis, une première fois le lundi 24 août 2026, pour discuter en interne et établir ses questions, puis le mardi 8 septembre où nous avons rencontré une délégation municipale composée de MM. Olivier Baudat, syndic et Bertrand Meylan, municipal. La Commission des finances était composée de :

M. Raymond Lavanchy, UDI ;
M. Marc Ferrari, Force 3 ;
M. Eric Rochat, Roses-Verts ;
M. Jan Pittet, Rose-Verts ;
M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président- rapporteur.

La nécessité de l'investissement a rapidement fait consensus. En effet, nous possédons un centre sportif dont l'utilisation de la salle omnisports est devenue impossible pour toute manifestation d'une certaine importance. Il y a donc urgence à trouver une solution pragmatique dans les meilleurs délais et ceci dans un coût raisonnable. Cette notion est naturellement variable, mais disons que dans ce cadre, la COFIN a trouvé que c'est le cas.

Un point tout de même perturbant est que cela n'ait pas été réalisé précédemment. Il est difficilement compréhensible aujourd'hui et en tout cas pas explicable, de constater que les plans d'origine du bâtiment n'ont pas été respectés lors de sa construction. Cela est d'autant plus difficile à admettre que, lors des travaux de mise en conformité ayant fait l'objet du préavis 04/2022, il était clairement mentionné la remise aux normes des sorties de secours de la salle omnisports. Certes, il n'y avait pas eu le drame de Crans-Montana... et toutes ces conséquences, passant de grosses lacunes à une application pouvant être parfois considérée dans certains cas, comme extrême des règles. Quoi qu'il en soit, cette problématique était connue et « visible ». Dès lors, il est certain que jusqu'à ce jour, la Direction du Centre sportif

et, à fortiori, nos autorités dont les membres du CA du CSVJ, ont vécu dans une situation potentiellement « explosive ».

Choix de financement

La Municipalité propose l'option d'un financement intégral et direct par la Commune du Chenit. Premièrement, on s'interroge sur le fait que ce sont des travaux réalisés sur un bâtiment du centre sportif et que ce ne soit pas ce dernier qui en assume le coût. Il est connu de tout un chacun que le CSVJ tourne déjà juste avec la subvention courante, il n'aurait donc pas pu assumer ces travaux dans son budget de fonctionnement et La Commune aurait dû probablement lui prêter l'argent pour qu'il les paie... et redonne ensuite ce même argent au centre sportif via un excédent de déficit.

Le financement communal, via essentiellement le fonds de réserve CSVJ nous paraît sensé. Pour le solde, il est aussi logique de le financer par le Budget de fonctionnement et de valider cette stratégie via ce préavis faisant office de facto de rallonge budgétaire.

Notons finalement que cette option permet d'éviter un amortissement supplémentaire dans une liste qui devient de plus en plus importante.

Analyse de la stratégie

L'idée d'effectuer ces travaux sécuritaires en deux phases potentielles, en partant d'abord à l'urgent, permettant de répondre à la grande majorité des besoins fait sens, ceci tant sur les plans opérationnel que financier. Si une salle triple venait à voir le jour du côté de Chez-le-Maître, la nécessité de rehausser la jauge de sécurité sur cette salle serait alors probablement réduite.

Divers et conclusions

Votre commission des finances, bien que préoccupée par les nombreux investissements récemment votés dans divers domaines, ainsi que ceux à venir, est d'avis que ces travaux sont nécessaires, voir indispensables. En effet, cette infrastructure est existante et doit pouvoir continuer à fonctionner.

Arrivée au terme de l'étude de ce préavis, la Commission des Finances du Conseil Communal vous invite, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à accepter les conclusions suivantes du préavis 09/2026 :

1. accorde un crédit de CHF 380'000.-- à La Municipalité pour la mise en conformité sécurité et incendie du CSVJ SA ;
2. autorise La Municipalité à prélever la somme de CHF 300'000.-- dans le fonds de réserve 9282.18 Centre Sportif Travaux ;
3. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 380'000.-- dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.-- de la législature 2021 – 2026.

Le Brassus, le 25 septembre 2026

Au nom de la Commissions des Finances

Pierre-Olivier Capt, rapporteur.